

Paris, le 30 mars 2021

Destinataires :

Comités Régionaux

Comités Départementaux

Pour diffusion aux clubs

Réf : DV/DMB/SM/2021-180

Pôle Administration Générale

Affaire suivie par : Séverine Mastro

☎ 01.48.01.24.38

Objet : Hébergement des gymnastes

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Il apparaît que dans différentes structures de la Fédération, des entraîneurs hébergent à leur domicile des gymnastes. Cette situation ne peut aujourd'hui perdurer et le Comité Directeur a souhaité clarifier la relation entraîneur/entraîné.

A cette fin, il a validé lors de sa réunion du 12 mars dernier, le règlement relatif à l'hébergement des gymnastes, que vous trouverez en pièce jointe.

Ce dernier vise à interdire aux entraîneurs d'héberger des gymnastes à leur domicile, de manière ponctuelle ou permanente.

Nous vous remercions de bien vouloir en faire la diffusion aux clubs de votre ressort territorial.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



David Vallée
Directeur Exécutif

Copie : Comité Directeur – Services du siège fédéral